

Québec, le 1^{er} août 2019

Madame Chantal Deschamps
Préfète
Municipalité régionale de comté
de L'Assomption
300A, rue Dorval
L'Assomption (Québec) J5W 3A1

Madame la Préfète,

Le 22 mai 2019, la Municipalité régionale de comté de L'Assomption a adopté le règlement numéro 146-11 en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé de troisième génération.

Ce règlement apporte des modifications aux dispositions visant la gestion des droits acquis et des autorisations de la Commission de protection du territoire agricole du Québec en zone agricole, ainsi qu'aux dispositions particulières visant certains usages non agricoles en zone agricole. Il introduit également la notion d'îlots économiques en zone agricole et y prévoit les dispositions qui y seront applicables.

À la lumière de notre analyse et après avoir consulté les ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'aménagement du territoire, j'ai le plaisir de vous aviser que le règlement numéro 146-11 est conforme aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire. Par conséquent, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il entrera en vigueur à la date la plus tardive entre la notification du présent avis et la délivrance du certificat de conformité par la Communauté métropolitaine de Montréal.

Veuillez agréer, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



ANDRÉE LAFOREST

